

COMITE HYGIENE SOCIALE DU PAS DE CALAIS

3 Rue des Agaches
B.P. 505

62008 ARRAS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du COMITE D'HYGIENE SOCIALE DU PAS DE CALAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance la note de l'annexe traitant des règles et méthodes comptables relatives à l'application des dispositions du CRC 1999-01 consolidé.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe en nous assurant de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association décrites dans l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS,
Le 5 avril 2019
Pierre-Emmanuel FORT,
L'un des Gérants,

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	5 746.58	5 746.22	0.36	0.36
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	5 746.58	5 746.22	0.36	0.36
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	1 707 484.95	969 167.62	738 317.33	713 128.01
Terrains	419 299.08	1 916.53	417 382.55	417 382.55
Constructions	1 125 024.25	853 162.97	271 861.28	239 002.86
Installations techn., mat., outil	27 926.61	19 431.97	8 494.64	8 521.90
Autres immob. corporelles	135 235.01	94 656.15	40 578.86	48 220.70
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	50.19		50.19	41.01
Participations selon mise en équiv.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	50.19		50.19	41.01
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	1 713 281.72	974 913.84	738 367.88	713 169.38
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	23 460.85		23 460.85	62 731.82
Clients et comptes rattachés	16 664.14		16 664.14	45 041.87
Autres créances	6 796.71		6 796.71	17 689.95
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	602 396.93		602 396.93	601 313.06
Valeurs mobilières de placement	163 811.67		163 811.67	160 918.65
Disponibilités	438 585.26		438 585.26	440 394.41
Charges constatées d'avance	13 195.46		13 195.46	12 426.72
Charges constatées d'avance	13 195.46		13 195.46	12 426.72

CHS CONSOLIDE
ASSOCIATION
3 RUE DES AGACHES
BP 80505
62008 ARRAS CEDEX

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 78391243900016
NAF (APE) 853K
N° Identifiant FR783912439
Période du 01/01/18
au 31/12/18
Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité i7 7.10

Date de tirage 29/03/19

à 11:41:05

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
TOTAL III	639 053.24		639 053.24	676 471.60
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 352 334.96	974 913.84	1 377 421.12	1 389 640.98

CHS CONSOLIDE
ASSOCIATION
3 RUE DES AGACHES
BP 80505
62008 ARRAS CEDEX

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 78391243900016
NAF (APE) 853K
N° Identifiant FR783912439
Période du 01/01/18
au 31/12/18
Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité i7 7.10

Date de tirage 29/03/19

à 11:41:05

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves			1 589 573.25	1 589 573.25
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles			1 506 974.28	1 506 974.28
Réserves réglementées				
Autres réserves			82 598.97	82 598.97
Report à nouveau Report à nouveau			-293 562.94	-387 843.91
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			-438.66	94 280.97
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			1 295 571.65	1 296 010.31
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges			14 103.00	14 103.00
FONDS DEDIES Fonds dédiés sur subvention			14 103.00	14 103.00
TOTAL (III)			14 103.00	14 103.00
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				

CHS CONSOLIDE
ASSOCIATION
3 RUE DES AGACHES
BP 80505
62008 ARRAS CEDEX

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 78391243900016
NAF (APE) 853K
N° Identifiant FR783912439
Période du 01/01/18
au 31/12/18
Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité i7 7.10

Date de tirage 29/03/19

à 11:41:05

Page :

4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			18.91	
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			18.91	
Emprunts et dettes financ. divers			1 932.00	1 932.00
Emprunts et dettes financ. divers			1 932.00	1 932.00
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			18 496.12	20 551.21
Dettes fourniss. & cptes rattachés			18 496.12	20 551.21
Dettes fiscales et sociales			7 489.92	16 988.86
Dettes fiscales et sociales			7 489.92	16 988.86
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			240.94	487.02
Autres dettes			240.94	487.02
Produits constatés d'avance			39 568.58	39 568.58
Produits constatés d'avance			39 568.58	39 568.58
TOTAL (IV)			67 746.47	79 527.67
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			1 377 421.12	1 389 640.98

CHS CONSOLIDE
ASSOCIATION
3 RUE DES AGACHES
BP 80505
62008 ARRAS CEDEX

Compte de résultat

N° Siret 78391243900016
NAF (APE) 853K
N° Identifiant FR783912439
Période du 01/01/18
au 31/12/18
Tenue de compte : EUR

Document fin d'exercice

Sage 100 Comptabilité i7 7.10

Date de tirage 29/03/19

à 11:41:07

Page :

1

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			43 579.24	47 384.34
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			43 579.24	47 384.34
Impôts, taxes et vers. assimilés			7 842.46	8 420.00
Impôts, taxes et vers/ assimilés			7 842.46	8 420.00
Charges du personnel			42 115.97	84 447.17
Salaires et traitements			28 663.64	59 985.85
Charges sociales			13 452.33	24 461.32
Dotations aux amortis. & provisions			33 414.90	32 732.66
Amort. sur immobilisations			33 414.90	32 732.66
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			1 150.00	1 988.12
Autres charges			1 150.00	1 988.12
TOTAL I			128 102.57	174 972.29
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)				
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			916.16	8 992.68
Sur opérations de gestion			916.16	1 491.74
Sur opérations en capital				7 500.94
Dotations aux amort. & provis.				
Engt à réaliser/ressources affectées				
Egt à réaliser/subvention attribuée				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			1 066.00	7 446.00
Impôts sur les bénéfices			1 066.00	7 446.00
Solde créditeur				94 280.97
Bénéfice				94 280.97
TOTAL GENERAL (CHARGES)			130 084.73	285 691.94

CHS CONSOLIDE
 ASSOCIATION
 3 RUE DES AGACHES
 BP 80505
 62008 ARRAS CEDEX

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 78391243900016
 NAF (APE) 853K
 N° Identifiant FR783912439
 Période du 01/01/18
 au 31/12/18
 Tenue de compte : EUR

Sage 100 Comptabilité i7 7.10

Date de tirage 29/03/19

à 11:41:07

Page :

2

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			107 995.44	103 334.79
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			107 995.44	103 334.79
Autres produits d'exploitation (B)			14 842.08	76 832.44
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				54 546.27
Reprise /prov. & transferts charge			2 992.18	21 894.02
Autres produits			11 849.90	392.15
TOTAL (A+B)			122 837.52	180 167.23
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			5 013.55	5 100.71
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			5 013.55	5 100.71
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			1 795.00	100 424.00
Sur opérations de gestion			1 795.00	424.00
Sur opér. de capital, cess. actifs				100 000.00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges				
FONDS DEDIES				
fds dedies				
Solde débiteur			438.66	
Perte			438.66	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			130 084.73	285 691.94

**COMITE D'HYGIENE SOCIALE DU PAS DE CALAIS
ANNEXE 2018**

A FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1) EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale réunie le 16 avril 2018 a décidé d'affecter le résultat déficitaire au compte report à nouveau.

2) DEROGATION, MODIFICATION AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Notamment en application des dispositions du CRC 99-01 consolidé.

La situation du COREPS Nord – Pas de Calais est difficile mais l'impact d'une défaillance de ce dernier n'aura pas d'impact significatif sur les présents comptes annuels.

B INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan Actif

Tableau des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition.)

Situation et mouvement	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
immob incorporelles	5746.58			5746.58
immob, corporelles	1648880.73	58604.22		1707484.95
immob, financières	41.01	9.18		50.19
immob, corporelles en cours				
TOTAL	1654668.32	58613.40		1713281.72

Tableau des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. Les amortissements ont été déterminés selon les modalités décrites ci-dessus.

situation et mouvement	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immob incorporelles	5746.22			5746.22
immob, corporelles	935752.72	33414.90		969167.62
immob, financières				
TOTAL	920885.52	33414.90		974913.84

a) Participations, autres titres immobilisés, valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat

Nature des placements	Valeur comptable du portefeuille au 31 12 2014 1	Valeur boursière 2	+ Value latente Si 2>1
Bon de caisse	110269.67	1102679.67	
Autres valeurs mobilière de placement	53242	53242	
TOTAL	163811.67	163811.67	

1 Bilan Passif

Tableau des provisions

Situation et mouvement	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				0
Provisions, pour risques	14103			14103
Provisions, pour litiges				0
TOTAL	14103			14103

Etat des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE			
titres de participations			
prêts au personnel			
autres prêts			
dépôts et cautionnement			
TOTAL I	0	0	0
ACTIF CIRCULANT			
Usagers organismes payeurs	16664	16664	
Personnel			
organismes sociaux			
Autres	6797	6797	
débiteurs divers			
TOTAL II	23461	23461	0
charges constatées d'avance	13195	13195	
	36656	36656	

DETTES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS	DETTES (garanties)
DETTES FINANCIERES					
Emprunt auprès des étab.de crédit	19	19			
Dépôts et cautionnement reçus					
emprunt et dettes assortis de conditions particulières	1932	1932			
autres emprunts et dettes					
TOTAL I	1951	1951	0	0	0
ACTIF CIRCULANT					
fournisseurs	18496	18496			
usagers					
organismes payeurs					
avances organismes payeurs					
personnel					
organismes sociaux	7489	7489			
etat et autres collectivités publiques					
autres dettes	241	241			
TOTAL II	26227	26227		0	0
produits constatés d'avance	39568	39568			
TOTAL GENERAL	67746	67746	0	0	0

Variation des fonds associatifs

Valeur de patrimoine intégré	1 443 584.28
Fonds de réserve générale	82 598.97
Fonds statutaires	63 390,00
Report à nouveau	-293562.94
Résultat de l'exercice	-438.66
TOTAL	1 295 571.65

C INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation de l'effectif moyen

PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	CES OU AUTRES
1 comptable (50% 1 ^{er} trim et 25% avril à décembre)		



Autres informations

Suite au litige opposant le Comité d'Hygiène Sociale du Pas de Calais au Centre Hospitalier d'Arras dans le cadre de la décision du 21 décembre 2018 d'annuler la convention de mise à disposition datant de 1962 pour l'immeuble 3 rue des agaches, le préjudice susceptible d'être subi pourrait être le coût d'un déménagement et la mise au rebut des agencements non totalement amortis soit environ 50k€.

L'indemnité de départ à la retraite est établie sur la base d'un départ volontaire de la part du salarié à l'âge de 67 ans.

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ont été provisionnés pour 4406,40€.

COMITE HYGIENE SOCIALE DU PAS DE CALAIS

3 Rue des Agaches

62000 ARRAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président,
Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention avec le Comité Régional d'Éducation et de promotion de la Santé du Pas de Calais

Les personnes concernées par cette convention sont les membres de votre Conseil d'Administration et notamment votre Président : Monsieur Gérard PEZE, votre Trésorier : Monsieur Jean-Claude GRESSIER, et votre Secrétaire : Madame Thérèse RICHARD qui sont administrateurs du Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Pas de Calais.

La nature des conventions intervenues au cours de l'exercice présente les caractéristiques suivantes :

Mise à dispositions du personnel pour la réalisation des travaux administratifs à hauteur de 11371.07 €

D'un poste de comptable pour 50 % pour le premier trimestre pour un montant de 11371.07 €

Des remboursements de frais de locaux et de frais administratifs communs demandés au COREPS Nord Pas de Calais.

COREPS

Nature de l'opération	2018	Clé de répartition
Energie	6144.56	75% selon occupation du COREPS dans le bâtiment
frais administratifs	32.78	75% selon occupation du COREPS dans le bâtiment
Autres matières et fournitures	292.86	
Entretiens et réparations sur biens mobiliers et immobiliers	288.16	75% selon occupation du COREPS dans le bâtiment
Maintenance informatique logiciel	1406.84	50 % de la compta et Immo
		33 % de la paie
Frais de télécommunication	215.67	33 % du portable du Président
		50 % du téléphone fixe
Loyer	12157	selon bail de location

2. Convention avec la LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, Comité du Pas De Calais

Les personnes concernées par cette convention sont les membres de votre conseil d'Administration et notamment votre Président : Monsieur Gérard PEZE, votre Trésorier : Monsieur Jean Claude GRESSIER jusqu'au 11 juin 2018 et Monsieur Jean BRIAVAL et votre Secrétaire : Madame Adrienne CROMBEZ jusqu'au 11 juin qui sont les administrateurs de la LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, Comité du Pas De Calais.

La nature des conventions intervenues au cours de l'exercice présente les caractéristiques suivantes :

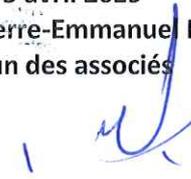
Des remboursements de frais de locaux et de frais administratifs communs :

Comité Départemental de la Ligue Nationale Contre le Cancer

Nature de l'opération	2018	Clé de répartition
Energie	1392.76	17% selon occupation du LNCC dans le bâtiment
Frais administratifs	99.16	17% selon occupation du LNCC dans le bâtiment
Autres matières et fournitures		
Entretiens et réparations sur biens mobiliers et immobiliers	92.56	17% selon occupation du LNCC dans le bâtiment
Maintenance informatique logiciel	2304.06	1/3 paie
Frais de télécommunication	103.78	1/3 Téléphone du président
Documentation		17%
Loyer	5060	selon bail de location

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les membres, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à ARRAS
Le 5 avril 2019
Pierre-Emmanuel FORT,
L'un des associés



SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes,
 membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI